

**COMMISSION DES DROITS DE  
L'HOMME DES NATIONS UNIES**

**La nécessité de garantir les mêmes droits  
à tous doit primer sur les considérations  
politiques**

*Index AI : IOR 41/002/02*

**Embargo : 14 mars 2002 (14 h 00 GMT)**

« *La sélectivité et l'application de deux poids, deux mesures ne doivent pas l'emporter sur les normes relatives aux droits humains* », a mis en garde Amnesty International alors que s'ouvre la 58<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

« *À l'heure où le respect des droits humains est remis en cause par les dérives sécuritaires consécutives aux attentats du 11 septembre, la Commission doit se montrer à la hauteur de la tâche qui lui incombe : protéger les droits de tous indépendamment des intérêts politiques. Si la plus haute instance des Nations unies chargée de la défense des droits humains ne le fait pas, qui d'autre le pourra ?* »

À la suite des attentats perpétrés le 11 septembre, un certain nombre d'États ont adopté des mesures « *antiterroristes* » qui menacent les droits fondamentaux de leurs propres citoyens, ainsi que ceux des étrangers et des personnes en quête d'asile sur leur territoire.

« *L'objectif des États ne doit pas être de renforcer la sécurité au détriment des droits humains, mais de veiller à ce que les droits fondamentaux de tous soient respectés* », a déclaré Martin MacPherson, responsable du Programme des affaires juridiques et des relations avec les organisations internationales (LIOP) d'Amnesty International.

Alors que la crise s'aggrave au Moyen-Orient, l'organisation appelle la Commission à condamner énergiquement les graves atteintes aux droits humains commises en Israël et dans les Territoires occupés. Amnesty International, qui demande que des observateurs internationaux soient déployés de toute urgence dans la région, l'engage en particulier à se rallier à cet appel.

Étant donné l'exacerbation des tensions et les violations généralisées des droits humains commises au Zimbabwe, Amnesty International exhorte la Commission à accorder une importance prioritaire à ce

pays, et à veiller au respect des droits de la personne au Zimbabwe.

Les membres d'Amnesty International mènent campagne pour que la Commission prenne des initiatives en vue de remédier aux violations graves et systématiques des droits humains qui relèvent d'une pratique bien établie, en particulier en Colombie, en Indonésie, en Israël et dans les Territoires occupés, en Tchétchénie (dans la Fédération de Russie), en Arabie saoudite et au Zimbabwe.

En outre, l'organisation appelle la Commission à prendre des mesures à propos d'un certain nombre de questions thématiques : les mesures « *antiterroristes* », la peine de mort, les « *disparitions* », le racisme et la torture.

« *Ce que nous voulons vraiment cette année, c'est que les déclarations se traduisent dans les faits. Il ne suffit pas que la Commission formule des recommandations et adopte des résolutions. Il faut qu'elle rappelle clairement et sans relâche que les États doivent pleinement les appliquer* », a conclu Martin MacPherson. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**